

LE SAVIEZ-VOUS ?

Cette année, vous pouvez compléter votre cotisation Adhérent ou Bienfaiteur par une **contribution Solidarité** d'un montant libre de 10€, 20€, 30€ ou plus à votre convenance. **Vous bénéficierez pour cette contribution d'une réduction d'impôt de 66%.**

Optez pour le prélèvement automatique vous permet si vous le souhaitez de **régler votre cotisation en 3 fois sans frais.**

La cotisation + s'ajoute à votre cotisation pour toute intervention du service conseil et défense, elle est gratuite pour les adhérents ayant 10 ans d'ancienneté.

M. / Mme (*rayez la mention inutile*) Nom / Prénom :
 Adresse :
 Code postal – Ville :
 Tél. (*et/ou*) Port. :
 Courriel :

Renseignements généraux : (à compléter par la FNATH en tenant compte des codes fichier)

Situation familiale : Nb d'enfants : Date de naissance :
 Profession :
 Motif d'adhésion :
 Organisme social :

Je souhaite des informations sur :

FNATH Services :

- Assistance médicalisée Service à la personne Vacances et loisirs
 Finance, épargne et assurances Avantages divers Mutuelle et prévoyance

Le Réseau vigilance :

- Le réseau de mobilisation citoyenne sur la souffrance au travail

Le bénévolat :

- Les modalités pratiques d'un engagement à la FNATH.

OUI, je souhaite adhérer à la FNATH pour l'année 2018

Nom / Prénom :
 Adresse :

 Code postal – Ville :
 Port. :
 Tél. :
 Courriel :
 Adresse (si changement) :

Carte : Adhérent 57,50 € Bienfaiteur 99,50 €
 Cotisation+ 181 € (elle ne peut être vendue seule)
 Contribution solidarité: €
 (montant libre à votre choix – ne peut être vendue seule)

Règlement : En espèce
 Par chèque

Par prélèvement automatique

Optez pour le prélèvement automatique en trois fois sans frais de votre cotisation et remplissez le document figurant au verso. Le paiement par prélèvement automatique est obligatoire pour les bénéficiaires d'un contrat AXA ou de la mutuelle MATH Prévaris.

A retourner à:

FNATH Association des accidentés de la vie

**Merci de remplir l'autorisation
de prélèvement au dos.**



